

pose la défense du Canada et la nécessité de préserver la sécurité seront pour nous la considération dominante de sa sécurité.

Et ainsi de suite dans les lignes qui suivent. Comme dans différents discours que j'ai prononcés en dehors de la Chambre, j'ai insisté alors sur le fait que nous étions en mesure d'obtenir des armes nucléaires et que nous nous en procurerions si les circonstances rendaient la chose raisonnable et nécessaire. Je suis allé plus loin dans cette voie lorsque j'ai déclaré:

Est-ce que, en 1961, aux prises avec la puissance écrasante des Soviets en Allemagne de l'Est, où des divisions entières se tiennent sur un pied de guerre, à proximité de la frontière de Berlin-Ouest, vous ne donneriez aux cerbères du royaume de la liberté que des arcs et des flèches? Ils seraient en face d'une puissance écrasante; c'est aussi simple que cela.

Pendant toute la campagne électorale, j'ai affiché les mêmes principes. Dans les deux discours que j'ai prononcés aux Nations Unies, j'ai demandé, comme l'avait fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'abolition des armes nucléaires, la fin des armes nucléaires, la surveillance systématique des missiles destinés à porter des engins nucléaires de destruction massive, la reconnaissance et l'inspection des bases de lancement de missiles, l'abolition des armes biologiques et chimiques, ainsi que l'interdiction de l'espace extraterrestre aux fins militaires. Telle a été notre attitude constante.

Cependant, durant la campagne électorale et compte tenu de l'évolution de la conjoncture de défense, j'ai défini la position de mon parti dans le discours que j'ai prononcé à Brockville. Si l'on en juge par les résultats, je n'ai pas eu grand succès. Voici toutefois ce que j'avais dit, entre autres choses:

Tant que nous souhaiterons en arriver au désarmement, nous ne permettront pas au Canada de faire partie de la famille nucléaire. Nous voulons éviter la dissémination des armes nucléaires en dehors des frontières des puissances atomiques de l'heure.

Voilà donc, avec une exception unique, les diverses opinions qu'on avait exprimées. . . .

. . . Le 12 juin 1961, j'ai exposé en détail les accords canado-américains (concernant la question de munir d'armes nucléaires les 60 avions d'interception F-101B). Je vais citer le passage en cause:

. . . depuis un certain temps, des représentants des gouvernements canadien et américain négociaient un accord sur la défense du Canada et plus particulièrement sur la défense aérienne et le partage de la production entre le Canada et les États-Unis. Cet accord avait pour objet de donner suite au désir qu'ont les deux gouvernements d'assurer un emploi efficace de la capacité de production, des talents et des ressources des deux pays, et de montrer en même temps qu'ils sont tous deux décidés à accroître la force défensive de l'OTAN et en particulier du NORAD. Étant donné les avantages financiers et autres dont les États-Unis bénéficieront du fait que le Canada assume un fardeau supplémentaire en vertu des accords sur la ligne Pine-tree, le Canada recevra 66 intercepteurs F-101B ainsi que le matériel d'appui nécessaire. Ces avions, qui deviendront la propriété du Canada, seront munis d'armes classiques. . . .

Voilà . . . les pièces du dossier. On peut donc voir que nous n'avons pas dévié de notre programme; en comparant les documents, on obtient une image fort claire de ce qui nous semblait être la situation. . . .